



ZONE DE RENCONTRE



- La vitesse maximale est fixée à 20 km/h
- Les piétons ont la priorité
- C'est la priorité de droite qui s'applique (sous réserve d'une signalisation particulière)
- Pas de passages pour piétons (traversée de la chaussée autorisée partout)
- Stationnement uniquement aux endroits prévus



ZONE



- La vitesse maximale est fixée à 30 km/h
- Les véhicules ont la priorité
- C'est la priorité de droite qui s'applique (sous réserve d'une signalisation particulière)
- Traversée de la chaussée autorisée partout
- Pas de passages pour piétons (sauf si la situation l'exige, p.ex. écoles, traversée dangereuse)